**ÉLABORATION DU PLAN D’OCCUPATION PASTORAL INTERCOMMUNAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DU PAYS DE VENCE**

COPIL n°1

Compte-rendu

*Maître d’ouvrage :*

SIVoM Pays de Vence

*Représentant légal de la Collectivité ou Autorité Compétente :*

Madame la présidente du SIVoM Pays de Vence

Étaient présents :

* Mme Le Lan, maire de Vence et présidente du SIVoM Pays de Vence ;
* M. Semperé maire de Saint Jeannet Vice-Président du Sivom Pays de Vence
* Mme Guerin, présidente du POPI, conseillére municipale mairie de Tourrettes-sur-Loup
* Mme Gontier, chargée de mission pastoralisme CERPAM
* M. Maurel, éleveur, conseiller municipal mairie de Coursegoules
* M. Lefebvre, conseiller municipal, mairie de Coursegoules
* M. Robles, conseiller municipal, mairie de Coursegoules
* M. Contet, conseiller municipal, mairie de Coursegoules
* Mme Gachet, première adjointe, mairie de Bouyon
* Mme Radano, directrice générale des services, mairie de Gattières
* Mme Couturier, maire adjointe, mairie de Carros
* M. Bodard, chargé de mission, mairie de Saint-Jeannet
* M. Boulogne, responsable pôle développement local et coordonateur, SIVoM Pays de Vence
* Mme Huvé, chargée de mission, Ville de Vence

Excusés :

* Mme Demas, mairie de Gilette
* M. Salvini, chargé de mission du CTE Pays de Grasse

Par délibération du 21/02/2018, le SIVoM Pays de Vence s’est doté de la compétence « développement local ».

Au préalable une étude a été réalisée par la commune de Saint-Jeannet (dans le cadre d’un financement LEADER) pour mettre en œuvre un projet d’itinérance douce dénommé « Le Grand Parcours des Baous » sur neuf communes : Vence, Gattières, Saint-Jeannet, Tourrettes-sur-Loup, Coursegoules, Carros, Gilette, Le Broc et Bouyon (les quatre dernières n’appartenant pas au SIVoM Pays de Vence).

Ce projet d’envergure touristique construit sur la base d’un développement raisonné et durable se décline autour d’un itinéraire de cinq à six jours (départ Vence ou Gilette autour des communes du Broc, Carros, Gatttieres, Saint Jeannet, Tourrettes-sur-Loup, Bouyon et Coursegoules sur un territoire de 19.140ha.

La question des usages demeure cependant un enjeu clé pour un développement équilibré et raisonné de ce projet.

Cette question peut être gérée de manière plus adaptée par le biais d’un **P**lan D’**O**rientation **Pastoral** **I**ntercommunale (POPI).

L’outil – POPI - favorise une nouvelle relation entre les éleveurs et les communes et permet d’engager des actions visant à conforter le pastoralisme notamment dans le cadre des enjeux territoriaux : multi-usages, DFCI, chasse, randonnée, etc...

Dans notre situation, le projet d’itinérance du parcours traverse de nombreux secteurs pastoraux sur le territoire des Baous sur une superficie totale de 19.140ha répartis sur les neuf communes dont une partie située en Natura 2000.

La question du multi-usage, avec une forte augmentation des activités de loisirs, devient centrale pour la réussite du projet d’itinérance Grand parcours des baous et le maintien des activités pastorales ..

Le pastoralisme a en effet façonné les paysages et les milieux traversés par le projet « Grand Parcours des Baous ». ; c’est aussi une activité productive(viande fromages et aitres produits laitiers) et créatrice d’emplois .

C’est pourquoi, le SIVoM de Vence souhaite appréhender ce projet dans sa globalité.

Malgré l’importance du pastoralisme sur ce territoire, il est à donc noter un manque de visibilité sur cette activité économique, de même que sur l’occupation pastorale de l’espace et de son impact.

Par ailleurs, les espaces pastoraux sont parfois le lieu de conflits d’usage entre les éleveurs et d’autres usagers du territoire (chasseurs, randonneurs, propriétaires , etc…).

Pour l’ensemble de ces raisons, et pour apporter des réponses aux problématiques citées, il est engagé la réalisation d’un Plan d’Occupation Pastoral Intercommunal (POPI) sur **tout le territoire du circuit du Parcours des Baous.**

# **Rappel des objectifs**

Le POPI a pour objectif de favoriser les relations entre éleveurs pastoraux et les communes ou leur intercommunalité, dans le cadre de la gestion de ce circuit d’itinérance douce, mais aussi permettra d’envisager des actions concrètes visant à conforter - voire redéployer le pastoralisme - notamment dans le cadre des nouveaux enjeux environnementaux (DFCI, Natura 2000, chasse, prédation, protection des eaux, etc.…).

Le POPI met en œuvre une gestion pastorale concertée, en passant par la réalisation d’un état des lieux précis et actualisé.

**Enjeux du plan d’occupation pastorale :**

* Mieux connaître l’occupation de l’espace par le pastoralisme ;
* Améliorer la visibilité de l’activité pastorale sur le territoire du Grand Parcours des Baous, tout en confortant son poids économique et faciliter ainsi le fonctionnement du circuit d’itinérance douce Grand parcours des Baous ;
* Mettre en valeur l'importance de l'activité pastorale et ses bénéfices pour le territoire : entretien des paysages ouverts emblématiques, entretien des pistes et des ouvrages de défense de la foret contre les incendies, patrimoines agricoles ; production d’aliments de qualité répondant aux attentes sociétales vis-à-vis de l’élevages
* Favoriser une nouvelle relation entre les éleveurs pastoraux et leur élus locaux ;
* Engager des actions visant à conforter voire redéployer le pastoralisme notamment dans le cadre des nouveaux enjeux environnementaux (D.F.C.I, Natura 2000, chasse, prédation, protection des eaux, etc..) ;
* Repérer les conflits d’usage.

Dans ce contexte Marie Gontier, chargée de mission du Centre d’Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée association retenue pour mettre en place le POPI présente dans le cadre de ce premier comité de pilotage les éléments suivants :

* + L’organisme CERPAM
  + Son fonctionnement
  + L’objectif du POPI
  + L’organisation du pilotage
  + Le calendrier prévisionnel
* voir le diaporama de présentation

Elle explique qu’il y aura deux types de COPIL :

* + un COPIL regroupant exclusivement les élues de chaque commune ;
  + un COPIL élargi selon les besoins et les sujets évoqués.

Par la suite les élues interviennent :

Mme Le Lan, Maire de Vence et Présidente du SIVOM Pays de Vence, s’étonne de ne pas connaitre les bergers qui pâturent sur le territoire de la commune, ces derniers ayant des baux sur des parcelles privées, ne se sont pas manifesté auprès des autorités municipales ; l’enjeu du POPI est de mieux appréhender cette activité au sein de la commune précise Mme Guerin.

M. SEMPERE rappelle en revanche que lorsque des problèmes interviennent avec les patous le maire est le premier concerné ;

M. TORNATORE se félicite de la démarche et souhaiterait qu’une communication à l’égard des écoles soient aussi effectuée pour mettre en valeur cette activité importante pour le territoire, il souligne également l’importance de l’abattoir de Puget-Theniers

Un débat s’instaure sur la situation de cet abattoir

Les élus présents manifestent leur attachement à ce service, tout en ayant conscience que cette question - très complexe - devra être évoquée dans le cadre du POPI.

Est également abordé l’importance de l’activité économique des éleveurs et de leur lien avec le territoire (« locavore »).

Le POPI étant également intégré dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique du pays de Grasse, ces démarches seront naturellement prises en compte.

Aucune autre question n’étant abordée la séance est levée à 18h30.

Nb : le power point de présentation est joint.

Vos interlocuteurs pour ce Popi

Présidente / élue référente : Valentine Guerin : [v.guerin@tsl06.net](mailto:v.guerin@tsl06.net)

Référents administratifs, coordinateurs techniques

Philippe Bodard ; [philippe.bodard@saintjeannet.com](mailto:philippe.bodard@saintjeannet.com) 04 89 97 84 00

Karel Boulogne : kboulogne@ville-vence.fr 04 93 58 40 10

sation du POPI

Marie Gontier CERPAM ; [mgontier@cerpam.fr](mailto:mgontier@cerpam.fr) 06 11 65 27 76

